

Personne autorisée à effectuer des rectifications au compte des clubs

I-40

Le directeur général est autorisé à effectuer des rectifications d'ordre financier dans le compte d'un club chaque fois que ces rectifications, selon son bon jugement, représentent un intérêt fondamental pour Optimist International. Celles-ci peuvent être effectuées après que des efforts suffisants ont été fournis pour récupérer les sommes dues. Faisant partie de l'ordre du jour des résolutions, le personnel fournira une liste des ajustements de club au conseil d'administration.

(Juin 1966; mars 1989; avril 2015)

(Réaffirmé déc. 1992; déc. 2012)